



KINNEAR'S MILLS

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Kinnear's Mills, tenue le 6 août 2024, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions dudit, sis au 120, rue des Églises, à Kinnear's Mills, Qc, G0N 1K0;

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #1 - Robert Sanfaçon
Siège #2 - Roger Gosselin
Siège #3 - Joanne LaBranche
Siège #4 - Marisol Brochu
Siège #5 - James Allan
Siège #6 - Michelle Blais, agissant à titre de mairesse remplaçante

Est absent:
M. le maire, Marquis Bédard

Formant quorum sous la présidence de la mairesse remplaçante, madame Michelle Blais. Alexandra Gosselin, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse remplaçante déclare la séance ouverte.

2024-08-149

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la Mairesse remplaçante ouvre la séance à l'heure prévue et elle invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024
- 4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE
 - 4.1 - Adoption des comptes du mois
 - 4.2 - Embauche d'une préposée à l'entretien ménager
 - 4.3 - Inscription au colloque de Zone - ADMQ
 - 4.4 - Deuxième versement - Service incendie intermunicipale
 - 4.5 - Vente par soumission - Tracteur à pelouse
 - 4.6 - Sentier Soleil
 - 4.7 - Demande d'aide financière - Centre de pédiatrie sociale
- 5 - TRAVAUX PUBLICS
- 6 - LOISIRS ET TOURISME
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 8 - LÉGISLATION

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-08-150

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet dernier a été remis à l'intérieur du délai prévu par le Code municipal;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le procès-verbal du 8 juillet 2024, soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET TRÉSORERIE

2024-08-151

4.1 - Adoption des comptes du mois

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal approuve la liste des comptes du mois et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes:

Chèques :	5 262.56 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	205 076.34 \$
Grand total des paiements:	210 338.90 \$

ADOPTÉE

2024-08-152

4.2 - Embauche d'une préposée à l'entretien ménager

ATTENDU l'appel de candidature pour le recrutement d'un(e) préposé(e) à l'entretien ménager;

ATTENDU la candidature reçue;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil municipal embauche madame Lise Morency pour combler le poste de préposée à l'entretien ménager aux conditions fixées par le conseil.

ADOPTÉE

2024-08-153

4.3 - Inscription au colloque de Zone - ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le colloque de Zone permet aux directeurs généraux de maintenir à jour leurs connaissances et d'échanger sur leur réalité commune;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

D'autoriser la directrice générale à participer au colloque de Zone, le 19 septembre prochain, au Club de golf de Lotbinière, au montant de 150.00 \$. Les frais d'inscription ainsi que les frais de déplacement seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE

2024-08-154

4.4 - Deuxième versement - Service incendie intermunicipale

CONSIDÉRANT QUE la facturation a été faite selon l'entente intermunicipale incendie;

SUR LA PROPOSITION DE: M. Roger Gosselin

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

D'autoriser la directrice générale à payer les factures pour le deuxième versement du service incendie de l'année 2024.

ADOPTÉE

2024-08-155

4.5 - Vente par soumission - Tracteur à pelouse

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant le no 2024-06-125, la municipalité de Kinnear's Mills a procédé à une vente par soumission, au plus offrant pour la vente de l'ancien tracteur à pelouse;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 17 juillet 2024, dans le cadre de cette vente par soumission ;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues dans les délais requis avant 10h00, le 17 juillet 2024, soit:

Ordre	Nom du soumissionnaire	Montant offert
1	M. Roger Dion	1 109.00 \$
2	M. Jim Lessard	1234.56 \$
3	M. François Morency	1360.00 \$
4	M. Éric Cloutier	1600.00 \$
5	M. Jean-Pierre Turgeon	989.00 \$
6	M. Kevin Campbell	1 100.00 \$
7	M. David Hogan	945.00 \$

CONSIDÉRANT QU'après une étude et analyse des soumissions, elles s'avèrent conformes;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE: M. Robert Sanfaçon

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le conseil accepte la soumission de M. Éric Cloutier;

QUE le conseil octroie la vente de l'ancien tracteur à pelouse à M. Éric Cloutier, conformément à la soumission déposée, au montant de 1600.00 \$ sans taxe;

QUE la vente soit faite sans garantie et tel que vu.

ADOPTÉE

2024-08-156

4.6 - Sentier Soleil

ATTENDU la demande du Camping Soleil formulée le 11 juillet dernier, quant à entretenir eux-mêmes le *Sentier Soleil* qui est érigé sur le terrain municipal;

ATTENDU l'avis juridique reçue le 17 juillet dernier;

ATTENDU les informations reçues de nos assureurs concernant les sentiers pédestres, le 18 juillet dernier;

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal mandate l'avocate de la municipalité afin de rédiger une entente entre le Camping Soleil et la Municipalité pour permettre au Camping Soleil d'entretenir et d'utiliser le *Sentier Soleil* et d'en être responsable.

QUE la municipalité de Kinnear's Mills se décharge de toute responsabilité en cas de blessure éventuelle.

ADOPTÉE

2024-08-157

4.7 - Demande d'aide financière - Centre de pédiatrie sociale

ATTENDU la mission du Centre de pédiatrie sociale ;

ATTENDU QUE certains citoyens de la municipalité peuvent bénéficier de leurs services.

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Marisol Brochu

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE le Conseil municipal octroi une aide financière au montant de 150.00 \$.

ADOPTÉE

5 - TRAVAUX PUBLICS

6 - LOISIRS ET TOURISME

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2024-08-158

8 - LÉGISLATION

2024-08-159

8.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 529 amendant le règlement numéro 267 relatif aux permis et certificats

Conformément à l'Article 445 du Code municipal du Québec, Mme Marisol Brochu, conseillère, donne avis de motion que le projet de règlement numéro 529 concernant les permis et certificats sera adopté à une séance subséquente de ce conseil.

L'objet de ce règlement numéro 529 porte sur les délais concernant les constructions.

Le projet de règlement numéro 529 est déposé séance tenante et sera disponible pour consultation au bureau municipal et sur demande par téléphone ou courriel.

Mme Marisol Brochu, Conseillère

9 - VARIA

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse remplaçante invite les citoyens à la période de questions.

M. Richard Dubois

- Ponceau installé sur la Route Coxon, eau non-dirigé.
- Sentier Osgood / arbres tombés.
- Finance de la municipalité.
- Maison sur la rue des Églises.

2024-08-160

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR LA PROPOSITION DE: Mme Joanne LaBranche

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS:

QUE la présente séance soit levée, à 20 h 04.

ADOPTÉE

Alexandra Gosselin
Directrice générale / Greffière-Trésorière

Michelle Blais
Mairesse, remplaçante

Je, Michelle Blais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».